

MODALITES D'ACCES DU PUBLIC AUX EPREUVES ORALES D'ADMISSION DU CONCOURS PROFESSIONNEL – Session 2025

Les épreuves orales d'admission du concours professionnel se dérouleront à :

ENM - Annexe
27 rue de Belfort - 33000 Bordeaux

du lundi 2 au jeudi 26 juin 2025

CONDITIONS D'ACCES

Pour des nécessités liées au bon déroulement des épreuves et de sécurité, l'accès aux salles est contrôlé (sur présentation d'une pièce d'identité) et **limité à une demi-journée par personne et par épreuve.**

Le nombre de places est fixé à :

- **4 personnes** maximum pour l'épreuve de cas pratique et conversation avec le jury
- **2 personnes** maximum pour les épreuves facultatives de langue (anglais, allemand, espagnol, italien)

Pour assister à ces épreuves, il est impératif de solliciter votre inscription auprès du service des recrutements et de la validation des compétences, **3 jours au moins avant la date** à laquelle vous souhaitez venir. Les inscriptions seront prises **uniquement par courriel** : concours.enm@justice.fr où vous devrez renseigner les éléments suivants :

Nom :

Prénom :

Etes-vous **admissible** ou **non admissible** (à préciser) :

Epreuves(s) souhaitée(s) :

Date(s), en précisant **matin** ou **après-midi** :

Courriel : Tél :

Le public qui assiste aux différentes épreuves s'engage à :

- n'utiliser aucun téléphone portable, aucun appareil d'enregistrement, qu'il soit vidéo ou audio ; aucune photo ne peut être prise pendant les épreuves,
- respecter les candidats et le jury en s'abstenant de tout bruit durant les épreuves,
- s'abstenir de tout commentaire sur les épreuves par égard pour les candidats présents,
- respecter les consignes données par les surveillants.